



RCS : AUCH

Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00398

Numéro SIREN : 500 025 986

Nom ou dénomination : A.E.P. AUCH ELECTRICITE PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2017 sous le numéro de dépôt 2934

B 2934

Désignation de l'entreprise <u>EURL AEP Auch electricite plomberie</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>Pépieux 32450 CASTELNAU BARBARENS</u>											
Numéro SIRET* <u>5 0 0 0 2 5 9 8 6 0 0 0 1 8</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
										Exercice N clos le <u>30/09/2016</u>	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	93 800	012		93 800				
		Autres*	014	939	016	939					
	Immobilisations corporelles*		028	101 348	030	43 921	57 427				
	Immobilisations financières* (1)		040	86	042		86				
	Total I (5)		044	196 173	048	44 860	151 313				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	1 586	052		1 586				
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	38 075	070	2 662	35 413				
		Autres* (3)	072	6 763	074		6 763				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	68 363	086		68 363				
	Charges constatées d'avance *		092	846	094		846				
Total II		096	115 635	098	2 662	112 972					
Total général (I + II)			110	311 808	112	47 522	264 286				
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			105 000				
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126			8 973				
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131			71 198				
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136			9 089				
	Provisions réglementées			140							
Total I			142			194 261					
Provisions pour risques et charges			Total II			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			39 049				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			1 776				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			11 188				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	73		18 010				
Produits constatés d'avance			174								
Total III			176			70 024					
Total général (I + II + III)			180			264 286					
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		32 518				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		5 484				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Copie certifiée conforme

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AEP Auch electricite plomberieNéant ☐ *Exercice clos le
30/09/2016
1**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			} dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	biens	215			214		
		services*	217			218	226 106	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226	1 751	
	Autres produits					230	5	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	227 863	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	112 280	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	45	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	30 080	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 212	244	4 449	
	Rémunérations du personnel*					250	43 258	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	16 054	
	Dotations aux amortissements*					254	9 355	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		}	262	104	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)						264	215 628	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	12 234	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	91	
	Produits exceptionnels (IV)					290	52	
	Charges financières (V)					294	1 798	
	Charges exceptionnelles (VI)					300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 491	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	9 089	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	9 089	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 491			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138		
	Divers* dont	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit		346
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	9 940	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	9 940	372

EURL AEP Auch electricite plomberie
Pépieux

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AEP Auch electricite plomberie

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	93 800	402		404		406	93 800				
	Autres	410	939	412		414		416	939				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	5 300	422		424		426	5 300				
	Constructions	430	47 700	432		434		436	47 700				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 936	442		444		446	1 936				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	20 689	462		464		466	20 689				
	Autres immobilisations corporelles	470	20 238	472	5 484	474		476	25 722				
Immobilisations financières		480	86	482		484		486	86				
TOTAL		490	190 688	492	5 484	494		496	196 173				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	939	502		504		506	939				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	17 235	522	3 974	524		526	21 210				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	845	532	267	534		536	1 112				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	15 023	552	4 137	554		556	19 161				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 461	562	975	564		566	2 436				
TOTAL		570	35 504	572	9 355	574		576	44 860				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).						591							
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : EURL AEP Auch electricite plomberieNéant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 662	652		654		656	2 662
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 662	682		684		686	2 662

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
VI DIVERS			800	☐	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 014	Montant de la TVA collectée	374	35 178
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	7 955	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 543
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL AEP Auch electricite plomberie		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2015		et clos le : 30/09/2016	
Durée en nombre de mois		12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue – Biens		109	
Production vendue – Services		141	226 106
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		113	1 751
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	5
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 1		144	227 863
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	112 280
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	45
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	24 832
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	104
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
TOTAL 2		152	137 262
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	137 90 600
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	90 600
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	226 106
Période de référence	024	0	1 / 1 0 / 2 0 1 5 160 3 0 / 0 9 / 2 0 1 6
Date de cessation	186		
CFE : Qualification des effectifs			
Effectifs moyen du personnel		376	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	Dont apprentis	Dont handicapés	861
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2016

N° SIRET

5 0 0 0 2 5 9 8 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL AEP Auch electricite plomberie

ADRESSE (voie)

Pépieux

CODE POSTAL

32450

VILLE

CASTELNAU BARBARENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 500

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CENAC Prénom(s) Frédéric

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10 500

Naissance : Date 24091969 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° 0 Voie mas VILLAGE

Code Postal 32450 Commune CASTELNAU BARBARENS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

N° SIRET 5 0 0 0 2 5 9 8 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AEP Auch electricite plomberie

ADRESSE (voie) Pépieux

CODE POSTAL 32450

VILLE CASTELNAU BARBARENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

AEP AUCH ELECTRICITE PLOMBERIE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 105 000.00 €

Siège social : Pépieux

32450 CASTELNAU BARBARENS

500 025 986 RCS AUCH

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à 9 089.21 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 9 089.21 €
- Une somme de 454.46 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 8 634.75 € affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/09/2015

- Dividende global distribué : 10 500.00 €
- soit, par titre : 1.00 €

Exercice : 30/09/2014

- Dividende global distribué : 10 500.00 EUR
- soit, par titre : 1.00 EUR

Exercice : 30/09/2013

- Dividende global distribué : 0.00 EUR

